

AgriGenève info

➤ 2

*A vos agendas!**Les brèves*

➤ 3

*Ça vous intéresse :**- Diversification*

➤ 4

*- Vente directe
dans l'Ain*

➤ 6

*Mesures de
prévention contre les
particules fines*

➤ 7

*- Lutte contre les
mélégèthes du colza*

➤ 8

Annonces

L'année agricole 2006

Tout d'abord l'échec des négociations conduites dans le cadre du cycle de Doha de l'**OMC**. Cet écueil a clairement démontré que les principaux idéologues de la libéralisation des marchés agricoles font preuve d'une bonne dose de protectionnisme et sont peu enclins à des concessions, lorsque leurs intérêts nationaux prépondérants sont mis en danger. Cet échec ne doit toutefois pas être considéré comme une victoire car si la bête est blessée, elle n'est pas morte !

Sur le plan de l'**énergie**, il faut relever le regain d'intérêt porté à la production de biomasse issue notamment de l'agriculture, ceci en raison de la flambée des prix des combustibles fossiles et de leur raréfaction annoncée. De nombreux projets locaux ou nationaux sont à l'étude qui tendent vers plus de souveraineté énergétique.

Une nouvelle chance pour l'agriculture ? Sûrement ! Il faudra toutefois veiller à conquérir les parts de ce nouveau marché, à garder la valeur ajoutée de nos productions et à éviter les importations à vil prix. En ce sens, des unités de production développées sur le plan local nous semblent mieux adaptées que de grosses unités.

S'agissant de la politique nationale, le projet **PA 2011** a fait l'objet d'un examen au sein des commissions ad hoc du Conseil des Etats et du National, puis en plénière de la chambre haute. Il faut regretter ici l'entêtement des autorités à vouloir jouer au bon élève en anticipant des adaptations aux règles de l'OMC qui sont en veilleuse actuellement.

Après son adoption par les Chambres courant 2007, PA 2011 devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Au niveau des **marchés**, un net durcissement de la politique des acheteurs a été observé. Il s'agit des menaces qui pèsent sur le secteur maraîcher, de Micarna qui rompt abruptement ses contrats d'approvisionnement avec des producteurs de dindes ou des intentions affichées par la Migros d'aller fabriquer son beurre à l'étranger. Ces faits démontrent une fois encore que la situation quasi monopolistique de la distribution que nous connaissons en Suisse rend notre secteur très vulnérable. Dans certains cas, le manque d'organisation des producteurs nous indique qu'une réflexion de fond doit être conduite sur nos actions de défense professionnelle.

Sur le plan **local**, nous relevons avec satisfaction que les campagnes de publicité pour le label GRTA et tous les efforts de promotion qui lui sont liés portent leurs fruits, puisque le dernier sondage effectué montre une très forte progression de la notoriété du label auprès des consommateurs genevois. Ceci démontre d'une part l'intérêt qu'ils portent pour les produits de proximité et d'autre part que la politique mise en place à Genève, notamment au moyen de la loi sur la promotion de l'agriculture, commence à porter ses fruits.

Après ce bref tour d'horizon, il ne nous reste plus qu'à souhaiter à nos lecteurs et à leur famille de bonnes fêtes d'année et à leur adresser nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

FE

A vos agendas !

Joyeuses fêtes



<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu - Horaire</i>
Mardi 23 janvier	Séminaire agricole (voir p. 8)	Salavaux
Mardi 6 février	Séance d'information sur l'étiquetage et l'auto-contrôle	AgriGenève
Jeudi 29 mars	Assemblée générale d'AgriGenève	Centre de Lullier, 10h30
Jeudi 29 mars	Assemblée générale du Cercle des Agriculteurs	Centre de Lullier, 8h30

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10.

Les brèves

Activités d'AgriGenève dans les réseaux agro-environnementaux

Depuis une bonne dizaine d'années, les organisations agricoles genevoises –AGCETA puis AgriGenève- ont, en collaboration avec les agriculteurs et les pouvoirs publics, initié et offert les compétences utiles à la mise sur pied de réseaux agro-environnementaux sur notre canton. Ces collaborations ont permis quelques réalisations remarquables, que ce soit dans le secteur de Collex-Bossy/Versoix ou encore sur le périmètre de la commune de Meinier. D'autres projets sont actuellement en cours, notamment à Bernex. Aujourd'hui, AgriGenève souhaite réorienter son activité en matière de réseaux agro-environnementaux ; à l'avenir son rôle se limitera, au besoin, à accompagner les agriculteurs dans leurs démarches et plus particulièrement à veiller à ce que leurs intérêts soient sauvegardés dans le cadre des réalisations agro-environnementales. De fait, AgriGenève ne mettra plus de compétences opérationnelles à disposition pour la réalisation de tels projets. Notre collaboratrice chargée du dossier des réseaux, Madame Sylvie Viollier-Schaerrer, a émis la volonté de poursuivre, à son propre compte, ses activités en la matière dès le 1^{er} janvier 2007. Ceci ne portera dès lors pas atteinte à la continuité des projets actuellement en cours.

Nous tenons à remercier ici Sylvie Viollier-Schaerrer pour le travail qu'elle a effectué au sein de notre association durant de nombreuses années et nous lui souhaitons un plein succès pour la suite de ses activités.

Valeur fiscale des immeubles à usage agricole

Nous avons eu écho de plusieurs cas sur le canton où l'administration fiscale a taxé à la valeur vénale des terrains et/ou bâtiments à affectation agricole. (affectation agricole : usage agricole au sens de la LDFR loi sur le droit foncier rural).

Nous aimerions rappeler que selon la loi cantonale d'application de la LDFR :

Art.6 Fiscalité

En matière fiscale, seuls les immeubles (*note de la rédaction : terres et bâtiments*) appropriés à un usage agricole ou horticole peuvent être estimés à la valeur de rendement. Le contribuable saisira l'autorité compétente, fixée à l'article 9 (*note de la rédaction : commission foncière agricole*), pour obtenir une expertise à la valeur de rendement.

La loi ne fait aucune différence entre des immeubles agricoles situés en zone agricole et ceux situés en zone constructible. C'est l'affectation agricole qui prévaut.

Contrôlez votre taxation et si vous êtes confrontés à ce cas de figure, n'hésitez pas à réclamer auprès de l'administration fiscale. En cas de refus de cette administration, vous pouvez actionner la commission foncière agricole qui déterminera l'affectation agricole ou non de l'immeuble.

MR

Communications de l'Office fédéral de l'agriculture du 8.11.2006

La protection douanière est à nouveau réduite pour 2007. A cette fin, le Conseil fédéral a réduit de 3 fr./dt en moyenne les prix-seuils des aliments pour animaux avec effet au 1er juillet 2007 ; ces prix s'élèveront à 40 fr./dt pour l'orge et à 47 fr./dt pour les tourteaux de soja. Le taux du contingent sera réduit d'autant pour le blé panifiable et passera ainsi à 23,30 fr./dt.

Suite aux mesures d'économie et afin de financer la contribution complémentaire pour les terres ouvertes et les cultures pérennes, le Conseil fédéral a réduit la contribution générale à la surface de 50 fr./ha, la portant à 1'150 fr./ha. La contribution complémentaire en question sera, quant à elle, relevée de 50 fr. et se montera à 450 fr./ha. Cela permet de compenser partiellement le manque à gagner que subiront les céréaliculteurs en raison de la réduction des prix-seuils.

La suppression du régime de l'autorisation régissant l'insémination artificielle du bétail bovin simplifiera la procédure administrative. Le prélèvement, le stockage et la commercialisation de semence de taureaux ne devront, à l'avenir, satisfaire qu'aux dispositions de la législation sur les épizooties.

Par ailleurs, certaines parcelles affectées à la viticulture peuvent être exploitées de manière biologique indépendamment du reste de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2008, pour autant que les prestations écologiques requises soient fournies sur les autres parcelles.

Toutes les modifications d'ordonnances sont disponibles sous www.blw.admin.ch

ÇA VOUS INTERESSE

Diversification : Comment ne pas intoxiquer son client ?

Du champ jusqu'à l'assiette, le parcours des denrées alimentaires est sinueux et chaque maillon de la chaîne a son rôle à jouer pour garantir des aliments sains aux consommateurs.

Comme il vaut mieux prévoir que guérir, et en particulier lorsqu'il s'agit de la santé de vos clients, nous vous proposons une séance d'information sur

L'ETIQUETAGE DES PRODUITS ET L'AUTO-CONTRÔLE **Le mardi 6 février 2007 de 14h à 16h à AgriGenève (sous-sol)**

Cette séance est destinée tout particulièrement à ceux/celles qui :

- **transforment leurs produits à la ferme ;**
- **pratiquent la vente directe ;**
- **ont une table d'hôte ou confectionnent des repas.**

Monsieur Olivier Zali, chimiste cantonal, vous renseignera sur les informations à indiquer sur les étiquettes de vos produits et sur l'utilité et la manière de mettre en place un système d'auto-contrôle sur votre exploitation. Cette rencontre se déroulera en deux temps : une première partie d'information et une seconde ouverte aux questions.

Pour rappel, l'autocontrôle est un système obligatoire dans toutes les entreprises où l'on traite des denrées alimentaires : il permet au responsable de vérifier que toutes les mesures sont prises pour assurer la qualité des denrées et le respect des exigences légales tout au long de la chaîne de production et de commercialisation.

Nous vous encourageons vivement à consacrer un peu de temps à cette problématique. Pour des questions d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire au moyen du coupon ci-après.

**Coupon d'inscription à la séance d'information sur l'étiquetage et l'auto-contrôle
Mardi 6 février 2007 14h à 16h à AgriGenève**

Nom et prénom :

Nombre de personnes :

Activités pratiquées sur l'exploitation (à cocher):

- Transformation de produits :
- Vente directe
- Table d'hôte, confection de repas
- Autre :

Date et signature :

Merci de retourner ce coupon à AgriGenève (Céline Perroux) jusqu'au 26 janvier 2007

Vente directe en commun dans l'Ain

Les points de vente collectifs sont en plein essor juste de l'autre côté de la frontière. Dans la région Rhône-Alpes, pas moins de 50 magasins ont ouvert leurs portes et, dans le seul département de l'Ain, 8 points de vente collectifs sont tenus par des producteurs.



Ces points de vente se situent aussi bien au centre ville ou du village, qu'en zone artisanale et commerciale ou isolés aux abords de routes très fréquentées. Ils font partie du réseau A.V.E.C. qui les fédère et les défend. Sous le slogan « Produits de nos fermes vendus par nous-même », cette charte défend les valeurs communes suivantes :

- Les adhérents sont des agriculteurs
- Présence du producteur à la vente
- Gestion collégiale du point de vente
- Transparence des modes de production (cahier de transparence et panneaux explicatifs à disposition des clients)
- Origine et traçabilité des produits
- Producteur responsable de ses produits jusqu'à la vente.

La particularité et la force de ces magasins c'est justement la dimension collective qui place l'activité commerciale sous la responsabilité du groupe de producteurs, organisés en association, en coopérative ou en SàrL. C'est ainsi que chaque adhérent se doit d'assumer trois métiers : la production, la transformation et la vente. Au magasin, si un(e) vendeur(euse) peut parfois donner un coup de main, ce sont les producteurs qui répondent aux clients, s'occupent de la gestion, de la décoration et du marketing. Pour cela, le groupe se réunit dans son ensemble une fois par mois et met sur pied des commissions qui traitent plus en détail chaque thématique (temps investi = environ 2h30 par producteur et par semaine). Les producteurs établissent un règlement interne qui fixe notamment les heures de présence pour la vente (temps investi = en moyenne 4h30 par producteur et par semaine). Ce tournus permet de garantir qu'à n'importe quel moment un producteur est présent à la vente. L'investissement personnel est donc considérable et pourtant le producteur y trouve ses avantages :

- Contact avec le consommateur
- Valorisation du métier d'agriculteur
- Fidélisation de la clientèle via une gamme de produits plus large
- Débouché fixe et régulier
- Touche une clientèle qui ne fait pas les marchés
- Soutien collectif, solidarité.

Le bénéfice de ces points de vente collectifs par rapport à la vente directe privée c'est le partage du temps de présence. Grâce aux groupes, ces structures sont facilement ouvertes cinq jours



Les fermiers de la Dombes

mercredi
jeudi
vendredi
samedi
9h-13h • 15h-19h

dimanche
9h-13h • 15h-18h

par semaine. Et pourtant, du point de vue fiscal, elles ne sont pas considérées comme des magasins, mais comme des extensions des exploitations agricoles, ce qui apporte des avantages non négligeables notamment au niveau de la TVA. La condition à cela, c'est que les produits ne soient pas vendus à la structure mais mis en dépôt. Ils ne sont donc payés qu'une fois vendus. Un prélèvement de 9 à 30% selon les points de vente est perçu pour couvrir les besoins financiers du magasin. La gestion du stock et des invendus est sous la responsabilité du producteur. Ce système permet aux points de vente collectifs de dégager entre 100'000 et 2'700'000 euros de chiffre d'affaire annuel.



Les produits vendus sont tous des produits fermiers (par opposition aux produits industriels) élaborés de façon traditionnelle par les agriculteurs membres du groupe. Dans le réseau A.V.E.C. il n'y a pas de contraintes sur le mode de production ou sur la provenance des matières premières. Encore une fois, c'est le groupe qui fait la force. C'est lui qui cherche le plus petit dénominateur commun entre ses adhérents et qui se fixe d'éventuelles règles concernant, par exemple, l'alimentation des animaux.

Les produits disponibles se répartissent en trois catégories :

- Les produits « phares » (70% du chiffre d'affaire) : charcuterie, fruits et légumes, volaille, fromages ;
- Les produits réguliers (20% du CA) : canards et dérivés, viandes, vin, miel, jus de fruits, confitures, escargots ;
- Les « extras » (10% du CA) : pain, sorbets, poisson, autruche, daim, plantes, tisanes.

Pour éviter les embrouilles, un seul producteur est admis par type de produit et par point de vente. Mais rien n'empêche un producteur de participer à plusieurs structures s'il vend ses produits toujours au même prix. Sur les 3'000 exploitations à temps plein que compte le département de l'Ain, 300 pratiquent la vente directe de manière substantielle, c'est-à-dire que cette activité leur procure 30 à 100% de leur revenu. Et l'on constate que 30 à 40% des nouvelles installations d'agriculteurs comprennent un volet de vente directe, tendance en pleine augmentation.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site www.avec-ra.fr ou contacter Céline Perroux.

Lutte contre la pollution due aux particules fines : les agriculteurs peuvent contribuer à réduire les émissions

Les poussières fines : d'autant plus nocives qu'elles sont petites

Le terme particules fines ou PM10 désigne des particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm (micromètres) et qui sont émises dans l'atmosphère par divers processus de combustion (moteurs, chauffages, incinération de déchets et feux de bois), par des phénomènes de friction (usure des freins, abrasion des pneus) ainsi que certains procédés industriels ou artisanaux. A Genève, en hiver, les sources principales des émissions de PM10 sont le trafic motorisé (notamment les véhicules diesel), les chauffages et, dans une moindre mesure, les activités industrielles et artisanales.

Plus ces particules sont petites, plus elles peuvent pénétrer profondément dans les bronches pour y causer des inflammations et des infections. Elles peuvent être à l'origine de cancers du poumon ou passer dans la circulation sanguine et affecter différents organes dont notamment le système cardiovasculaire. Ainsi, des taux élevés de PM10 dans l'air peuvent avoir de graves conséquences pour la santé des enfants comme des adultes.

La pollution aux PM10 est un phénomène inquiétant

De janvier à mars 2006, des épisodes graves de pollution aux PM10 ont été enregistrés dans plusieurs régions de Suisse et d'Europe. A Genève, des taux de PM10 atteignant trois fois la concentration tolérable (50 µg/m³ en moyenne journalière selon l'Ordonnance sur la protection de l'air - OPair) ont été mesurés. Bien que des pics d'une telle amplitude soient rares, les concentrations annuelles montrent aussi que les valeurs légales sont dépassées à Genève comme dans l'ensemble des grandes villes suisses, mettant ainsi en danger la santé de la population.

Pour lutter contre la pollution de l'air, les cantons et la Confédération prennent des mesures à long terme depuis de longues années déjà. Malgré ces actions, on constate que des épisodes de pollution aux PM10 ne peuvent pas être évités, en particulier de novembre à mars lorsque les chauffages sont en activité et que les conditions météorologiques favorisent la stagnation des masses d'air, soit à basse altitude (stratus), soit proches du sol comme une période prolongée de brouillard.

Dans ces situations des mesures d'urgence sont indispensables: pour être efficaces, elles doivent être prises à large échelle et viser l'ensemble des sources d'émission de PM10.

En cas de pic de pollution, des mesures coordonnées seront prises par tous les cantons

La mise sur pied d'un "Plan d'information et d'intervention PM10" a donc été décidée par les gouvernements cantonaux, dans l'ensemble de la Suisse. Ce plan comporte trois niveaux d'action :

- **un niveau d'information** (taux de PM10 de 75 µg/m³), à partir duquel des informations et des recommandations seront transmises à la population concernant d'une part les mesures préventives à prendre par les personnes particulièrement sensibles pour protéger leur santé et, d'autre part, des recommandations à suivre par tout un chacun afin de contribuer à limiter les émissions de PM10;
- **un premier niveau d'intervention** (taux de PM10 de 100 µg/m³) à partir duquel la vitesse sur les autoroutes sera limitée à 80 km/h et une interdiction totale de faire des feux en plein air sera décrétée.
- **un second niveau d'intervention**, (taux de PM10 de 150 µg/m³) à partir duquel l'interdiction d'utiliser sur tous les chantiers des machines de plus de 37 kW non équipées de filtre à particules sera introduite, en sus des mesures précédentes.

A Genève, le Conseil d'Etat peut aussi introduire une restriction temporaire du trafic (circulation alternée) lorsque le second seuil d'intervention est dépassé. Genève est le seul canton suisse à disposer des bases légales nécessaires pour ce faire.

Prises isolément ces actions ne permettront pas de limiter les émissions de PM10. Elles auront aussi un impact différent d'une région à l'autre, selon qu'il s'agit d'un canton urbain ou agricole. On espère cependant que l'ensemble des mesures introduites conjointement dans tous les cantons suisses permettront, avec les actions volontaires prises par la population, de limiter l'accroissement des taux de PM10. Même quelques % de moins sont importants en cas de pollution grave.

PM10 : Les agriculteurs sont directement concernés !

L'interdiction totale de faire du feu en plein air pendant les pics de pollution de particules fines concerne les agriculteurs, puisque **les feux de déchets agricoles ne seront temporairement pas tolérés**. A chaque fois, cette interdiction ne devrait durer que quelques jours, par contre la directive sur l'incinération des déchets agricoles reste applicable dans tous les cas. La saison où ces interdictions pourraient survenir va de novembre à mars. Les mesures seront introduites par voie d'arrêté lorsque les taux de PM10 concernés seront dépassés. Elles seront rendues publiques par les médias, notamment dans la presse locale. L'information sera également à disposition sur le site de l'Etat de Genève.

Il faut souligner que **les cantons romands ont renoncé à interdire l'utilisation des machines et engins agricoles non-équipés de filtre à particules** pendant les pics de PM10. En hiver, les véhicules agricoles sont une source d'émission de PM10 faible. En outre, l'état de la technique n'est pas suffisant pour exiger l'équipement des tracteurs et actuellement très peu de tracteurs en sont équipés. Mais les agriculteurs devraient cependant renoncer volontairement, dans la mesure du possible, à utiliser leurs véhicules agricoles les plus polluants pendant les pics de pollution.

A tous les producteurs de colza genevois

Chaque agriculteur sait que la lutte contre les méligèthes du colza dans notre canton est très délicate, la **marge de manœuvre étant très étroite**, aucun faux pas n'est permis.

Beaucoup d'efforts ont été déployés ces dernières années par les firmes phytosanitaires, par vos organismes professionnels agricoles ainsi que par beaucoup d'agriculteurs qui ont participé activement à la réalisation d'essais.

Nous aurons l'opportunité, dès 2007, de pouvoir bénéficier de nouvelles matières actives et nous disposons, dès lors, **de trois groupes d'insecticides**. Nous avons la vive intention de **vous proposer une stratégie à l'échelle du canton** afin d'utiliser au mieux les outils de lutte à disposition. Plusieurs agriculteurs et conseillers trouvent les idées de cette stratégie intéressantes. Aussi, nous vous proposons de débattre ensemble de ce nouveau concept « **Méligèthes, la campagne genevoise résiste !** » lors des séances d'hiver de vos différents CETA.

Méligèthes, la campagne genevoise résiste !! →



Nous donnons donc rendez-vous aux membres bénéficiant du module technique les :

Date	Heure	Ceta	Lieu
Lundi 29 janvier	9 h 00-12 h 00	Dardagny Russin, La Bâtie	Cafétéria du CAG Vernier
Mardi 30 janvier	9 h 00-12 h 00	Champagne Nord/Sud, Peney Satigny	Cafétéria du CAG Vernier
Mercredi 31 janvier	9 h 00-12 h 00	Meyrin, Bardonnex, Lully	Cafétéria du CAG Vernier
Vendredi 2 février	9 h 00-12 h 00	Jussy Meinier Vandoeuvres	Mairie de Meinier (salle du Conseil)

Un chaleureux merci à chacun pour votre attentive collaboration tout au long de cette année 2006, et au plaisir de se revoir dès janvier 2007. Bonnes fêtes de fin d'année !

André Zimmermann
Jacques Dugon

Femme et homme – des partenaires dans l'exploitation agricole

Le traditionnel séminaire agricole de la Vulg se tiendra le mardi 23 janvier 2007 à Salavaux (près d'Avenches, au sud-ouest du Lac de Morat). Le thème retenu: femme et homme - des partenaires dans l'exploitation agricole, vise à prendre en compte la diversification des modes de collaboration au sein d'un couple et à proposer une réflexion sur le choix du partenariat entre époux, un choix qui doit être adapté à chaque situation.

Lors de la journée différentes présentations d'experts seront complétées par des témoignages de praticien(e)s. Une grande place sera aussi laissée aux discussions. Le programme détaillé avec un talon d'inscription est joint à cet envoi.

Vous désirez **transformer vos bâtiments ou construire** pour créer une activité annexe, des chambres d'hôtes, un magasin des produits de la ferme, une salle de réception, un logement... ?

Céline Perroux (activités accessoires) et Martine Roset (aménagement du territoire) sont en mesure de vous conseiller (ainsi que vos mandataires) sur les possibilités liées à vos exploitations, les démarches à entreprendre, l'application des dispositions légales... N'hésitez pas à nous appeler au 022 939 03 12 ou 022 939 03 19

LES CROPETTES, C'EST CHOUETTE !

Invitation aux producteurs pour la 4^{ème} édition de « Cropettes en campagne », prévue le samedi 2 juin 2007 dans le parc des Cropettes.



Photos de Stéphane Pecorini

L'objectif de cette fête, organisée par l'association Pré en Bulle (www.preenbulle.ch) est la rencontre de la ville et de la campagne dans une ambiance conviviale et la découverte, pour la population citadine, des nombreuses spécialités de notre terroir en présence des agriculteurs. Ces derniers sont invités à tenir un stand avec leurs produits dans le parc des Cropettes, situé derrière la gare de Cornavin, de présenter des animaux ou encore de proposer une animation.

Les préinscriptions sont déjà ouvertes ; nous vous invitons à remplir le coupon ci-après et à le faire parvenir à l'OPAGE (Office de Promotion des Produits Agricoles de Genève) d'ici au 28 février 2007. Nous sommes ouverts à toutes propositions. A noter qu'un banc de marché est en principe fourni gratuitement aux participants.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Céline Perroux à AgriGenève, partenaire de cette manifestation, au 022 939 03 12. Merci d'avance pour votre accueil à cette belle rencontre entre la ville et la campagne et la mise en valeur de ses produits.

CROPETTES EN CAMPAGNE, 2 juin 2007

Je suis intéressé(e) à tenir un stand pour vendre des produits de mon exploitation.

- Produits à vendre :

Je suis intéressé(e) à présenter des animaux.

- Types d'animaux :

Je suis intéressé(e) pour une autre action :

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et lieu :

Tél. : Natel : Fax :

Date et signature :

CAMPAGNON.CH « TERROIR & NATURE »

Edition d'une carte de la campagne genevoise, au printemps 2007, faisant la promotion du tourisme de proximité et des produits du terroir genevois.

Si vous désirez y figurer (l'inscription est gratuite), contactez :

Guillaume Lambert

Tél : 078.666.81.46 ; Fax : 022.321.23.74 ; lambert@mobilidee.ch

Projet réalisé avec la collaboration de l'OPAGE, AgriGenève, Genève Tourisme, le Département du Territoire et les communes genevoises.

Cherche candidats

L'Union Suisse des Paysans recherche des personnes susceptibles de rejoindre son groupe de travail et de réflexion « Jeunes agriculteurs ». Si vous avez entre 20 et 30 ans, si vous êtes intéressé par l'avenir de la paysannerie suisse et possédez de bonnes connaissances d'allemand, n'hésitez pas à nous téléphoner (022.939.03.10). Nous vous mettrons en contact avec les organisateurs de ce groupe de travail.

La vulgarisation à Swiss'expo 2007 !

Prométerre, la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) et AGRIDEA assureront une présence commune lors de la prochaine édition de Swiss'expo.

Du jeudi 11 au dimanche 14 janvier, nous vous invitons cordialement à visiter notre stand d'information situé dans la halle 9 (stand 955).

Les conseiller-ère-s de terrain de Prométerre et de la CNAV vous présenteront leurs activités, leurs prestations et vous renseigneront avec plaisir. AGRIDEA présentera **son nouveau logiciel PAFF multi-espèces**. Ce logiciel calcule les rations alimentaires du gros bétail et des petits ruminants. Il favorise la santé du troupeau et optimise sa rentabilité. Un CD de démonstration vous sera remis gratuitement. Nous vous offrirons également **de nouvelles fiches techniques sur l'élevage bovin**. Et vous quitterez notre stand muni de l'outil indispensable à toute exploitation : **le Mémento agricole !** Munissez-vous de cette annonce et présentez-la à notre stand : de succulents caramels mijotés par la « Ferme vaudoise » vous attendent ! Au plaisir de vous rencontrer bientôt !

Prométerre, Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture,
AGRIDEA Lausanne

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
470	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY → zone industrielle de Meyrin / voie N° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022/306.10.10 fax : 022/306.10.11
cag@cage.ch

MEINIER → route de Compois 14
tél : 022/754.44.71 fax : 022/752.47.08

CHARROT → route de Foliaz 28 A
tél : 022/771.22.51

Représentants

G. Paroisse 079/624.27.56

L. Dufournet 079/624.54.37